

CSE du 19 décembre, déclaration sur le calendrier scolaire :

**SNES-FSU, FNEC FP-FO, Snalc-FGAF, CGT Educ'action,
SUD Education, SNUipp-FSU**

Monsieur le Ministre,

Le calendrier scolaire 2103/2014 prévoit de « rattraper » la journée de cours du lundi 2 septembre qui a été consacrée à la prérentrée. Les personnels enseignants et de vie scolaire ont pourtant travaillé ce jour-là au service de la réussite des élèves.

Dans de nombreux établissements du second degré, seule la demi-journée du matin a été « rattrapée » le mercredi 13 novembre. Le bilan de cette demi-journée est accablant : désorganisation des établissements avec, entre autres, la suppression des cours habituels du mercredi après-midi et les conséquences sur le sport scolaire, problèmes de transports scolaires, absence avérée d'efficacité pédagogique...

En l'état, les personnels de ces établissements se verraient contraints de vivre encore une telle situation le 11 juin pour rattraper la deuxième demi-journée.

Nous ne l'acceptons pas et vous demandons d'annuler dès maintenant cette disposition.

Par ailleurs, nous ne pouvons accepter de devoir effectuer notre rentrée au mois d'août et vous demandons de revoir le projet triennal de calendrier scolaire afin de respecter 2 principes : la journée de prérentrée est une véritable journée de travail ; elle fait partie intégrante de l'année scolaire qui est beaucoup plus perturbée et déséquilibrée par le maintien du zonage que par la soi-disant « perte » d'une journée de cours en septembre.